

ASSEMBLÉE NATIONALE
7 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 983

présenté par
Mme Brulebois

ARTICLE 2

Compléter l’alinéa 7 par les mots :

« , en associant les professionnels des métiers concernés ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à associer les professionnels des métiers concernés à la réalisation du programme national d'orientation et de découverte des métiers de l'agriculture, de l'agroalimentaire et du vivant, mis en place par l'Etat et les régions afin qu'il corresponde à leur réalité de terrain.